

et pendant les neuf mois de 1907 nous avons exporté pour une valeur de \$538,548 et importé pour une valeur de \$1,658,795.

En d'autres mots, nos exportations totales, et c'est là ce qui pour moi a réellement d'importance, bien que je sache que nos honorables collègues de la droite soient d'avis qu'un achat d'un dollar a autant de valeur qu'une vente d'un dollar, nos importations du Japon sont d'environ trois dollars et nos exportations d'environ un dollar. En tout nous avons exporté pour une valeur d'environ un demi-million de dollars de marchandises par année. Ce n'est pas un commerce considérable et les statistiques des années que j'ai citées ne montrent pas que notre commerce dans ce pays se soit développé très rapidement. C'est un bien petit commerce ; ce n'est certainement pas un commerce qui nous justifie d'ouvrir les portes aux flots de l'immigration japonaise au Canada.

Y a-t-il des perspectives que dans un avenir prochain nous exportions beaucoup au Japon ? Je ne le crois pas. Le Japon ne consomme pas beaucoup de nos produits. On nous a dit que notre farine était de trop bonne qualité et que son prix était trop élevé pour le Japon. En réalité le commerce entre le Canada et le Japon est très petit et calculer sur ce commerce pour nous autoriser d'admettre une immigration considérable japonaise dans le pays est réellement adopter pour nos relations commerciales une base peu solide.

Mais la question est une question d'importance nationale. Elle ne concerne pas seulement la Colombie-Anglaise. Nous, de l'est du Canada, qui avons suivi la marche des événements nous nous rendons compte autant que nos compatriotes de l'ouest du danger qui nous menace. Bien que nous ne soyons pas assez en contact immédiat avec l'immigration des Orientaux pour nous rendre compte de ce qu'elle signifie réellement, nous sympathisons cependant avec la population de la Colombie-Anglaise dans son désir de conserver ce pays pour les blancs. La première fois que j'ai eu l'occasion, après l'affaire de Vancouver, de prononcer un discours en public, j'ai dit qu'il fallait que le Canada en arrive à limiter à un chiffre très petit l'immigration du Japon ou à la prohiber entièrement, même si nous devions pour cela être obligés d'abroger le traité. L'abrogation peut être considérée comme une mesure trop violente. Quelques-uns de mes honorables collègues croiront peut-être que c'est une mesure trop extrême à prendre, mais je vois le péril auquel notre pays sera exposé si nous permettons à ces gens de venir s'établir parmi nous par dizaines de milliers. En parlant ainsi je ne veux en aucune façon, manquer de respect au Japon, mais nos ancêtres ont travaillé, dépensé et peiné beaucoup depuis des siècles pour créer une civilisation dont nous avons tous raison d'être fiers, et ce serait rétro-

grader, si dans un moment de faiblesse, pour le simple désir d'augmenter notre commerce, nous fermions les yeux sur tous les dangers qui résulteraient de l'admission dans notre pays, d'une population nombreuse, ayant des goûts et des traditions différentes des nôtres, et dont la présence parmi nous serait une menace pour les institutions que nous désirons conserver.

Cette question n'intéresse pas seulement la classe ouvrière. Naturellement c'est l'ouvrier qui en ressent les premiers effets, et pour cette raison il devrait avoir la sympathie de tous les membres de cette Chambre. Mais elle porte aussi sur toute la nation. Il s'agit de savoir si, dans l'intérêt du pays, nous devons permettre une immigration nombreuse de ce genre qui pourrait détruire notre histoire, notre Constitution et les traditions que l'on nous a appris à révéler. La question est sans doute une question nationale. Lorsque je parle de cette façon du traité avec le Japon la Chambre ne doit pas croire un seul instant que je veuille en aucune façon dire rien qui puisse nuire à nos relations présentes avec ce pays. Nous avons conclu ce traité les yeux fermés ou nous les avons ouverts. Le Gouvernement nous dit qu'il les avait ouverts, mais je dois avouer que les miens étaient fermés aux éventualités du traité lorsqu'il a été soumis à la Chambre. Je ne veux pas me dégager de ma part de responsabilité en la matière, mais maintenant que nous avons constaté les maux que ce traité apporte au pays, nous devrions saisir la première occasion qui se présente pour nous de revenir sur nos pas.

Je ne demande pas que l'on fasse rien qui soit contre l'honneur. En ma qualité d'homme d'affaires j'ai toujours tenu à remplir tous les engagements que je prenais, qu'ils fussent à mon avantage ou à mon détriment, du moment qu'ils ont été équitablement et honorablement contractés.

Si le Canada a conclu un traité loyal et honnête avec le Japon, il ne lui reste qu'à s'y conformer de la façon la plus honorable possible, jusqu'à son échéance. Nous ne nous sommes pas engagés, et n'avons pas engagé notre postérité par ce traité, mais nous sommes libres de le dénoncer en donnant six mois d'avis. Je ne dis pas que nous devrions donner cet avis immédiatement, mais plus tard, si nous ne pouvons pas améliorer les conditions actuelles, c'est ce que nous devrions faire.

Au sujet du danger de nuire à nos relations commerciales avec le Japon, celles-ci ne sont pas assez importantes pour que nous nous inquiétions beaucoup.

Le Japon a réellement plus à perdre que nous pas l'abrogation du traité, et bien que je sois toujours désireux d'augmenter notre commerce avec les pays étrangers, je ne crois pas que pour l'amour de quelques dollars, nous devrions sacrifier les meilleurs intérêts du Canada tout entier.